

## Comité Exécutif

### Procès-verbal

**Jeudi 18 septembre 2025 (14h00 – 16h45 WEST / 15h00 – 17h45 CEST)**

**NH Imperial Playa, C. Ferreras, N°1, 35008 Las Palmas de Gran Canaria, Espagne / Zoom**

**Interprétation en ANG, ES, FR**

### Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

#### [Présentation](#)

**Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal des dernières réunions (06.06.25 et 01.07.25) :**  
adoptés

#### Points d'action

- **État d'avancement des décisions prises lors de la réunion précédente : pour information**
- **Programme de travail pour l'Année 10 (2025-2026) :**
  - Le Secrétariat soumettra officiellement le projet de programme de travail et le projet de budget à la Commission européenne.
    - Soumis officiellement à la Commission européenne le 14 juillet 2025.
- **Pacte européen pour les océans:**
  - Dès qu'il sera disponible, le Comité Exécutif examinera le projet de lettre commune sur la création éventuelle d'un nouveau Conseil Consultatif pour la pêche à petite échelle.
    - Accord sur la lettre commune conclu le 5 septembre 2025

#### Composition de l'Assemblée générale

- **Approbation des demandes d'adhésion**
  - **Associazione Piscicoltori Italiani (API)**

#### [Présentation](#)

Claudio Pedroni (API) a expliqué que l'Associazione Piscicoltori Italiani (API) a été créée en 1964. À l'heure actuelle, l'API regroupe 330 membres et 800 unités d'élevage, représentant plus de 90 % de la production aquacole italienne. L'API couvre 25 espèces de poissons d'élevage, dont la truite, le bar, la dorade, l'esturgeon, l'anguille, le maigre, les cyprinidés et le poisson-chat, et comprend à la fois des systèmes



extensifs, tels que les lagunes et les étangs, et des fermes intensives à l'intérieur des terres et en mer. Le secteur comprend également la production de coquillages et d'algues. M. Pedroni a souligné la diversité des types d'élevage et des environnements, dont beaucoup sont situés dans des zones protégées, et il a précisé que 80 % des entreprises sont des micro-entreprises ou des petites entreprises.

M. Pedroni a présenté les partenariats et les membres de son organisation, notamment avec Confagricoltura, le Conseil Consultatif de l'Aquaculture et la FEAP. Il a souligné les défis actuels et futurs auxquels sont confrontés les secteurs italien et européen de l'aquaculture. Il a notamment évoqué la nécessité de répondre à de nouveaux besoins, tels que le changement climatique et le bien-être, de s'adapter aux stratégies européennes et mondiales, telles que la stratégie verte européenne, la stratégie « De la ferme à la table », la stratégie pour la biodiversité et la stratégie « Une seule santé », de rester en phase avec un cadre réglementaire en constante évolution, de répondre aux nouvelles demandes du marché et de garantir à la fois la sécurité alimentaire et la sûreté des aliments, tout en préservant la durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

M. Pedroni a mis l'accent sur le rôle de l'organisation, notamment les activités de lobbying, la promotion de la pisciculture et des produits de la pisciculture, la participation à des projets de recherche, l'avancement de l'économie circulaire, la garantie de conditions de concurrence équitables, l'amélioration de l'acceptabilité sociale et la fourniture d'une assistance et de conseils aux pisciculteurs. Il a souligné les principes de l'organisation en matière de traçabilité, de durabilité, de sécurité des denrées alimentaires et des produits destinés à l'alimentation animale, de bien-être animal, d'étiquetage et de certification des produits, et de mise en œuvre des règles et des lois internationales. Il a ajouté qu'en tant que porte-parole de l'aquaculture italienne et méditerranéenne, l'API était en mesure de contribuer de manière significative aux objectifs du Conseil Consultatif.

Javier Ojeda (FEAP) s'est déclaré satisfait de la candidature de l'API. M. Ojeda a attiré l'attention sur le nombre limité de représentants du secteur de l'aquaculture au sein du Conseil Consultatif.

*Le Comité Exécutif a approuvé la candidature de l'Associazione Piscicoltori Italiani (API) en tant que membre.*

- **The Nature Conservancy (TNC)**

Grace Howe (TNC) a expliqué que The Nature Conservancy (TNC) est une organisation environnementale mondiale à but non lucratif qui opère dans soixante-dix pays. Mme Howe a mis l'accent sur les activités de son organisation dont les objectifs sont de mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, d'améliorer l'évaluation et la gestion des ressources halieutiques et de mettre en place des moyens de subsistance capables de résister au changement climatique. Les activités de l'organisation s'étendent aux États membres de l'UE et aux chaînes d'approvisionnement mondiales, et se concentrent sur l'amélioration de la transparence grâce à la technologie et sur le renforcement de la résilience des communautés qui dépendent de la pêche.

Mme Howe a souligné que TNC encourage l'évaluation efficace des données et la gestion par les communautés. L'organisation a développé divers outils pour soutenir ces outils. En outre, TNC est un membre actif de la Coalition européenne contre la pêche INN et contribue à la gouvernance des pêches et des océans par son engagement politique. Ses initiatives visent à promouvoir une approche de tolérance



zéro à l'égard de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment en collaborant étroitement avec des partenaires pour garantir l'inclusion de la surveillance électronique obligatoire dans les règles de l'UE en matière de pêche.

Mme Howe a souligné que la participation au Conseil Consultatif leur offrirait l'opportunité de s'engager avec un grand nombre de parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de contribuer aux discussions concernant la politique de marché de l'UE. Elle a attiré l'attention sur l'expérience du TNC en matière de collaboration avec les détaillants et les représentants de l'industrie, notamment dans le cadre du « Tuna Transparency Pledge » (engagement pour la transparence concernant le thon), dont les membres représentent environ 15 % de la chaîne d'approvisionnement mondiale en thon.

*Le Comité Exécutif a approuvé l'adhésion de The Nature Conservancy (TNC).*

- **Organización de Productores Pesqueros de Pescadores de Carboneras (CARBOPESCA – OPP66)**

Le Secrétaire Général, au nom de l'Organización de Productores Pesqueros de Pescadores de Carboneras (CARBOPESCA - OPP66), a expliqué qu'il s'agit d'une Organisation de Producteurs de pêcheurs basée en Andalousie, Espagne. Les principaux domaines d'activité de cette organisation concernent la pêche à la palangre, et plus particulièrement la pêche à l'espadon. Le Secrétaire Général a indiqué que la participation de l'organisation avait été explicitement approuvée par les autorités espagnoles.

*Le Comité Exécutif a approuvé l'adhésion de l'Organización de Productores Pesqueros de Pescadores de Carboneras (CARBOPESCA - OPP66).*

La Présidente a souhaité la bienvenue aux trois nouveaux membres du Conseil Consultatif.

### Groupes de Travail

- **Compte-rendu de Julien Lamothe, Président du Groupe de Travail 1**

Julien Lamothe (EAPO) a indiqué que, lors de la réunion du Groupe de Travail 1 du 17 septembre 2025 :

- Un représentant de la DG MARE a présenté une étude externe sur l'obligation de débarquement, qui sera intégrée dans l'évaluation en cours de la Politique Commune de la Pêche. Le Groupe de Travail continuera à suivre la question de près, car les problèmes liés au marché sont étroitement liés aux enjeux plus vastes de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement depuis son entrée en vigueur.
- Un consultant externe a présenté la section consacrée aux Organisations de Producteurs d'une étude externe commandée par la DG MARE, qui fera partie de l'évaluation de l'Organisation Commune des Marchés. Après la publication de l'étude par la Commission, le Groupe de Travail continuera à suivre ce sujet.



- Les membres ont examiné le projet d'avis sur le « Rapport économique du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture de l'UE (2025) » et sont parvenus à un accord à ce sujet. À la suite d'échanges relatifs à la terminologie appropriée pour désigner les « produits de la pêche et de l'aquaculture », le Groupe de Travail a convenu de procéder à un échange plus complet sur ce point lors de la prochaine réunion.
- Afin de contribuer à la préparation de la participation de la Présidente du MAC au dialogue sur la mise en oeuvre avec le Commissaire Kadis sur la pêche côtière à petite échelle, le Groupe de Travail a tenu un échange de points de vue sur la compétitivité sur le marché de la pêche à petite échelle.
- Un représentant de la DG MARE a présenté une mise à jour de l'outil des critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il n'y a eu que peu d'évolution à ce sujet depuis la réunion précédente.

M. Lamothe a attiré l'attention sur les préoccupations exprimées par les membres du Groupe de Travail en ce qui concerne le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier la réduction potentielle de la disponibilité des fonds pour le secteur.

*Le Comité Exécutif a approuvé l'avis sur le « Rapport économique du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture de l'UE (2025) ».*

- **Compte-rendu de Pierre Commère, Président du Groupe de Travail 2**

Pierre Commère (AIPCE) a indiqué que, lors de la réunion du Groupe de Travail 2 du 18 septembre 2025 :

- Un représentant de la DG SANTE a fait le point sur les importations de crevettes en provenance de l'Inde. Selon les informations communiquées, grâce à un renforcement des mesures de vérification et à un suivi efficace, la situation est sous contrôle.
- Les représentants de la DG MARE ont fait le point sur les dernières évolutions en matière de commerce. Les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec l'Indonésie sont sur le point d'aboutir. Les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la Thaïlande en sont encore à la phase centrale du processus. Aucune information n'a été communiquée concernant la question des produits sensibles. Les représentants ont également partagé des informations sur l'accord conclu avec les États-Unis, qui ne ressemble pas à un accord commercial international conventionnel. En raison du manque de temps, un échange plus complet sur les négociations commerciales avec le Mexique et le Mercosur aura lieu lors de la prochaine réunion.
- Des représentants de la DG AGRI ont effectué des présentations concernant la Directive sur les pratiques commerciales déloyales, y compris d'une nouvelle proposition législative visant à renforcer le système par le biais d'une coopération renforcée entre les États membres. La Directive de 2019



est entrée en vigueur progressivement dans tous les États membres. Elle est mise en œuvre depuis 2022.

- Les membres ont examiné le projet d'avis sur la prochaine « Stratégie de l'UE en faveur de l'action extérieure dans le domaine de la pêche », en se concentrant tout particulièrement sur les projets de recommandations. Le Groupe de Travail examinera à nouveau le projet d'avis par le biais d'une procédure écrite.

- **Compte-rendu de Benoît Thomassen, Président du Groupe de Travail 3**

Benoît Thomassen (FEAP) a indiqué que, lors de la réunion du Groupe de Travail 3 du 17 septembre 2025 :

- Un consultant externe a présenté la section consacrée à l'information aux consommateurs d'une étude externe commandée par la DG MARE, qui ferait partie de l'évaluation de l'Organisation Commune des Marchés. Le Groupe de Travail ayant déjà adopté à plusieurs reprises des avis sur la question, aucune nouvelle action n'est prévue pour donner suite à l'étude.
- Un représentant de la DG SANTE a présenté un Règlement Délégué de la Commission récemment adopté relatif aux produits de la pêche congelés en saumure à bord des navires, en mettant particulièrement l'accent sur la congélation du thon à des températures inférieures à -18°C.
- Un consultant externe a présenté une étude commandée par le Parlement européen concernant l'étiquetage des imitations d'origine végétale des produits de la pêche et de l'aquaculture. Comme voie à suivre, le Groupe de Travail a convenu d'encourager le Comité Exécutif à envoyer une lettre à la DG MARE pour demander des informations sur l'état d'avancement de ce dossier.
- Un représentant de la FEAP a présenté une étude d'analyse du cycle de vie des boîtes à poisson dans la logistique de la chaîne du froid, dans le contexte des objectifs de réemploi du Règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages.

Le Secrétaire Général a attiré l'attention sur un message électronique de l'UMF concernant le Groupe d'Experts sur les Déchets de la Commission européenne. Lors d'une présentation du Règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages au Groupe de Travail 3, un représentant de la DG ENV a encouragé les membres du MAC à rejoindre le Groupe d'Experts. Selon l'UMF, AIPCE a posé sa candidature au Groupe d'Experts, mais n'a pas reçu de réponse. Le Secrétaire Général a suggéré d'envoyer un message électronique à la DG ENV.

### Représentation externe

- **Compte-rendu des réunions suivantes :**
  - **Atelier sur le Partenariat pour la Transition Énergétique (en ligne, 14 juillet 2025)**



Le Secrétaire Général a rappelé que l'atelier a eu lieu le 14 juillet 2025. Il a porté sur les recommandations à mi-parcours du Partenariat pour la Transition Énergétique et sur les recommandations des Conseils Consultatifs. Lors de la réunion, il a fait une intervention, en se basant sur l'avis du 29 avril 2024, dans laquelle il a souligné les préoccupations relatives aux impacts de l'initiative sur l'approvisionnement du marché, la nécessité de prendre en compte l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture, les possibles effets sur les prix, et la nécessité d'améliorer l'environnement des entreprises. La documentation de la réunion a été préalablement distribuée à tous les membres.

- **Sous-comité de la FAO sur le commerce du poisson (en ligne, 8-12 septembre 2025)**

Le Secrétaire Général a rappelé que, en s'appuyant sur les travaux du Groupe de Travail 2, le MAC a adopté un avis destiné à aider la Commission européenne dans la préparation du mandat de l'UE à la session du Sous-comité sur le commerce du poisson. Le MAC a également demandé à faire partie de la délégation de l'UE à la session, comme cela avait été le cas lors de la session précédente du Comité de la Pêche. La DG MARE a accueilli favorablement l'avis mais n'a pas accepté la demande de participation à la délégation. Le Secrétaire Général s'est donc inscrit directement en tant qu'observateur à la session. Le Secrétaire Général a par ailleurs rappelé que préalablement à la réunion du Comité Exécutif, le projet de rapport de la session avait été distribué aux membres pour information.

Le Secrétaire Général a présenté un résumé des interventions des représentants de la Commission à la session. Concernant le point de l'ordre du jour « Tendances mondiales dans les pêches et l'aquaculture », la Commission a attiré l'attention sur l'importance du renforcement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour répondre à une demande croissante, mais aussi sur l'importance de plus en plus grande de la production aquacole et sur les défis auxquels ce secteur est confronté. Concernant le point « Des chaînes de valeur durables pour des marchés compétitifs », la Commission a mis en avant plusieurs initiatives de l'UE, notamment la Politique Commune de la Pêche, la Vision 2040 pour la pêche, le Pacte européen pour l'Océan, les orientations stratégiques pour l'aquaculture, la mission « Restore our Ocean and Waters » (Restaurer nos océans et nos eaux) et la campagne de l'UE en faveur de l'aquaculture.

Au titre du point « Transparence et preuve juridique pour des chaînes de valeur durables et compétitives », la Commission a insisté sur la révision du Règlement au Contrôle des pêches, y compris les amendements au certificat de capture, et sur l'introduction du système informatique CATCH. En ce qui concerne le point "Mise en œuvre de l'article 11 du Code de conduite pour une pêche responsable : Caractéristiques et enjeux du point de vue des membres", la Commission a salué les efforts accordés au dialogue et a exprimé l'engagement de l'UE, y compris par le biais du projet FISH4ACP. Dans le cadre de l'initiative « Ports bleus » de la FAO : Faire progresser la pêche durable, le commerce et le développement côtier pour des produits plus compétitifs", la Commission a souligné les contributions financières des autorités espagnoles ainsi que l'organisation d'un séminaire international à Vigo à la fin de l'année 2026. Au titre du point « Directives de la FAO sur la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture », la Commission a encouragé la FAO à procéder à l'élaboration des prochaines sections des directives, notamment en organisant des consultations d'experts.



Le Secrétaire Général a encouragé les membres à lire le rapport de la session et à consulter les présentations correspondantes, y compris l'outil en ligne « Trade Intelligence and Negotiation Adviser » (conseil en matière d'intelligence commerciale et de négociation).

Javier Ojeda (FEAP) a indiqué qu'il se réjouissait que le MAC ait été représenté à la session. M. Ojeda a fait remarquer que, malgré le message important de la campagne européenne sur l'aquaculture, l'impact serait probablement limité par le petit budget disponible.

Le Secrétaire Général a indiqué que, lors de la prochaine réunion du Groupe de Travail 3, la DG MARE fournirait une mise à jour sur la mise en œuvre de la campagne. Il n'a pas été possible de faire le point lors de la réunion du 17 septembre 2025, car la DG MARE recueillait encore des informations sur la mise en œuvre de la campagne par les États membres. Selon les informations partagées par les représentants de la DG MARE, la campagne a été prolongée suite à la mise à disposition d'un budget supplémentaire.

- **Préparation des prochaines réunions :**
  - **Dialogue sur la mise en œuvre de la pêche à petite échelle avec le commissaire Costas Kadis (Bruxelles, 24 novembre 2025)**

Le Secrétaire Général a rappelé que le 24 novembre 2025, à Bruxelles, le Commissaire Kadis organisera un dialogue sur la mise en œuvre de la pêche à petite échelle. Le MAC, représenté par sa Présidente, sera l'un des quatre Conseils Consultatifs qui y participera. Il a souligné que l'objectif des dialogues sur la mise en œuvre était de recueillir les réactions des parties prenantes afin de renforcer et de stimuler la compétitivité européenne, de faciliter la mise en œuvre des politiques de l'UE et la simplification des règles et des programmes de dépenses de l'UE.

Le Secrétaire Général a également rappelé que le Groupe de Travail 1 a tenu un échange sur la compétitivité de la pêche à petite échelle sur le marché de l'UE, et notamment sur la charge administrative à laquelle sont confrontés les opérateurs, le besoin de simplification, les enjeux liés à la commercialisation, les prix, le rôle des Organisations de Producteurs, l'information et la sensibilisation des consommateurs, et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

Julien Lamothe (EAPO) a suggéré de procéder à une consultation écrite pour formaliser le mandat de la Présidente. M. Lamothe a rappelé que le représentant du MAC disposerait d'un temps d'intervention limité.

### Compétitivité du marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture

- **Présentation sur la compétitivité, y compris la simplification et la diminution de la charge administrative, par Attila Schönbaum (MARE A4)**

#### Présentation

Attila Schönbaum (DG MARE) a souligné que la simplification et la diminution de la charge liée aux déclarations figuraient parmi les principales priorités de la Commission européenne au cours des cinq prochaines années. L'objectif collectif opérationnel de réduction des coûts administratifs jusqu'à la fin du



mandat est fixé à au moins 25 % pour toutes les entreprises, soit 37,5 milliards d'euros, et à au moins 35 % pour les PME, conformément à la communication intitulée « Communication sur la mise en œuvre et la simplification ».

M. Schönbaum a expliqué que, pour atteindre ces objectifs, plusieurs outils seraient déployés, notamment de nouvelles formes de consultation des parties prenantes, à savoir des dialogues sur la mise en œuvre à haut niveau avec les parties prenantes et des « reality checks » (contacts directs avec les parties prenantes sur le terrain), des objectifs de réduction de la charge, un « stress-testing » progressif (examen de l'acquis de l'UE pour faire des propositions de simplification), et un partenariat plus étroit entre les institutions de l'UE et les États membres. Le représentant de la Commission a fourni des précisions concernant la feuille de route de la DG MARE pour la période 2025-2029, qui décrit les tests de résistance de toute la législation de la DG MARE, les évaluations systématiques de la législation de la DG MARE, les dialogues sur la mise en œuvre et les tests de réalité avec les parties prenantes sur le terrain. Les évaluations systématiques porteront sur l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la valeur ajoutée de l'UE et la pertinence de la législation, en mettant l'accent sur les possibilités de simplification et de réduction de la charge administrative.

M. Schönbaum a souligné que le test de résistance progressif de l'acquis communautaire consisterait en un processus continu d'examen de l'acquis de la DG MARE au moyen d'analyses spécifiques, par exemple une analyse juridique visant à cartographier l'acquis et à identifier les incohérences, les contradictions et les cas de manque de clarté ainsi que les possibilités de consolidation ou de simplification, et une analyse économique visant à identifier les principaux impacts des dispositions juridiques, à prendre en compte la santé des secteurs concernés et à quantifier l'impact potentiel d'une simplification. Ces évaluations viendront compléter les outils d'amélioration de la réglementation existants, tels que les évaluations ou les diverses formes de consultation des parties prenantes. La DG MARE a dressé la carte de l'acquis en fonction des principaux domaines politiques et (sous-)thèmes afin d'établir un ordre de priorité pour l'exercice de vérification. L'évaluation du règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche en sera l'axe principal.

M. Schönbaum a indiqué que le Règlement relatif au Contrôle des Pêches a été identifié comme une source pertinente de coûts réglementaires dans le cadre de la Politique de la Pêche, étant donné que certains aspects importants des obligations de déclaration concernant directement les opérateurs commerciaux découlent de ce règlement. La DG MARE a commencé à préparer une étude visant à identifier et à analyser les coûts et les avantages de la mise en œuvre du Règlement de Contrôle, avec une attention particulière pour les nouvelles mesures qui entreront progressivement en vigueur à la suite de la révision de 2023. Le représentant de la Commission a précisé que le passage de la déclaration sur papier à la transmission électronique représentait une amélioration majeure en termes de simplification et de réduction de la charge administrative. La DG MARE élaborera également une étude spécifique d'analyse des coûts du secteur de la pêche du point de vue des opérateurs économiques, qui devrait identifier et cartographier les coûts des groupes de parties prenantes liés à la pêche (par exemple, les pêcheurs, les producteurs aquacoles, les transformateurs) en relation avec leurs activités commerciales quotidiennes. Cette analyse devrait



également permettre d'étudier les sources de ces coûts : quelle législation encadre/affecte le travail quotidien des parties prenantes et dans quelle mesure. Les deux études devraient être lancées dans les mois à venir.

M. Schönbaum a expliqué que les dialogues sur la mise en oeuvre consisteraient en une forme de consultation à haut niveau présidée par le Commissaire compétent. Le but serait de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés, d'identifier les éventuels obstacles à la bonne mise en oeuvre en sollicitant des commentaires concrets de la part des parties prenantes, de recueillir des idées sur les mesures à prendre pour faciliter la mise en oeuvre, et des solutions pour surmonter les obstacles identifiés ainsi que d'éventuelles mesures de simplification. Chaque commissaire devrait organiser au moins deux dialogues par an. Le représentant de la Commission a indiqué que le premier dialogue sur la mise en oeuvre du Commissaire Kadis s'est concentré sur la planification de l'espace maritime et a eu lieu le 1er juillet 2025 à Bruxelles. Le dialogue a rassemblé 26 participants représentatifs d'un groupe large et diversifié, comprenant des États membres (à la fois des régions nationales et autonomes), des organisations régionales, des ONG environnementales, ainsi que des associations de l'industrie, des pêcheurs et des ports. La préparation du deuxième dialogue sur la mise en oeuvre a débuté. Aucune décision n'a encore été prise concernant les dialogues suivants pour 2026.

M. Schönbaum a ensuite expliqué que les « reality checks » (tests de réalité) seraient un nouvel outil de consultation visant à toucher directement les parties prenantes sur le terrain (c'est-à-dire les praticiens, généralement des entreprises individuelles) afin de recueillir des commentaires techniques détaillés sur la mise en oeuvre des règles et des programmes de l'UE, y compris sur les mesures visant à les simplifier et à faciliter leur mise en oeuvre. Au cours des 12 à 18 prochains mois, la DG MARE organisera une série (entre 10 et 12 voire plus) de tests de réalité sous forme d'ateliers. Celles-ci seront développées et mises en oeuvre avec l'aide d'un consultant externe, en même temps que les deux études. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2026 ou plus tard. Le contractant aidera à l'animation des ateliers, à la rédaction d'un rapport de synthèse pour chaque atelier et à la préparation d'un rapport de synthèse de tous les tests de réalité. Il est prévu d'identifier les participants (environ 15 par atelier) par le biais d'une consultation ciblée dans le cadre de l'étude d'analyse des coûts et du réseau des Conseils Consultatifs. Les ateliers seront organisés par langues ou groupes de langues de l'UE plutôt que par thèmes.

M. Schönbaum a encouragé le MAC à communiquer clairement les règles les plus préoccupantes en raison de leur lourdeur, à informer sur les règles redondantes, les difficultés de mise en oeuvre et les problèmes liés à l'application correcte des règles au niveau de l'UE ou au niveau national/régional. Le représentant de la Commission a souligné que, outre les commentaires au niveau du MAC, les commentaires des membres individuels seraient également les bienvenus. Il a encouragé les membres à étayer les informations, les preuves et les implications en termes de coûts, afin de permettre à la DG MARE de présenter des propositions concrètes de simplification et de réduction des charges administratives.



- **Échange de points de vue**

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné l'importance de la simplification administrative, en particulier pour les micro-entreprises. Mme Álvarez a montré à titre d'exemple que les sociétés qui n'emploient que deux personnes doivent encore se conformer à un très grand nombre de règles, ce qui a un impact considérable sur les travailleurs. Elle a encouragé la Commission à faire la distinction entre les grandes et les petites entreprises, car la capacité à se conformer aux règles est très différente. Il serait donc important de développer des mesures pour faciliter leurs opérations et les rendre plus compétitives. Elle s'est portée volontaire pour fournir une liste de mesures concrètes.

Javier Ojeda (FEAP) a salué la stratégie de simplification et les objectifs correspondants. M. Ojeda a demandé des informations sur ce qui se passerait si, même après les tests de réalité, les objectifs n'étaient pas atteints. Selon lui, sans objectifs contraignants pour les États membres, les politiques ont tendance à échouer. Il a souligné que, dans le cas des producteurs aquacoles, les principaux enjeux et les causes de la charge administrative sont liés aux règles environnementales très strictes de l'UE. Selon lui, les autorités nationales semblent préférer ne pas avoir de production aquacole pour éviter d'avoir à gérer ces règles.

Attila Schönbaum (DG MARE) a rappelé les objectifs spécifiques pour les PME, qui couvrent les microentreprises. M. Schönbaum a encouragé les membres à partager leurs idées de simplification. En ce qui concerne la politique aquacole, il a attiré l'attention sur le champ d'action limité de la DG MARE, étant donné que la politique environnementale relève de la responsabilité de la DG ENV. Il s'est dit prêt à échanger avec la DG ENV sur des suggestions spécifiques.

Julien Lamothe (EAPO) s'est inquiété de la méthodologie des dialogues sur la mise en oeuvre, les problèmes ne se limitant pas aux exploitants à petite échelle. Selon lui, la DG MARE devrait avoir une vision plus large. M. Lamothe s'est dit sceptique quant à la simplification potentielle par le biais du Règlement relatif au contrôle des pêches. Suite à la dernière révision, les exigences réglementaires ont augmenté, ce qui signifie une charge plus lourde pour les entreprises. Il y a donc un décalage entre les efforts de simplification et la réalité.

Julien Daudu (Fondation EJF) rejoint les préoccupations de M. Lamothe sur la méthodologie, car les nouveaux outils de consultation pourraient entraîner une charge supplémentaire. M. Daudu a demandé plus de détails sur la manière dont la Commission entendait coordonner les efforts de simplification avec la sauvegarde des normes élevées de l'UE en matière de durabilité. Il a souhaité savoir si les travaux des consultants seraient rendus publics et quels seraient les délais correspondants.

Thibault Pivetta (EMPA) a souligné que plus de 95% de la conchyliculture de l'UE est constituée de microentreprises, représentant une part importante de la production de l'UE. M. Pivetta a exprimé son accord avec la position de M. Ojeda, en particulier sur la nécessité pour les DG MARE et ENV de s'aligner



l'une sur l'autre. Selon lui, en l'absence de mesures contraignantes, d'objectifs clairs et de ressources allouées, les efforts de simplification risquent de rester essentiellement théoriques.

Attila Schönbaum (DG MARE) a souligné que les nouveaux outils visaient à renforcer le dialogue et la coopération avec les parties prenantes, en leur permettant d'échanger directement avec les Commissaires. Selon lui, le dialogue sur la mise en oeuvre de la planification de l'espace maritime a été un exercice très utile pour les deux parties. Les « reality checks » (tests de réalité) permettront de favoriser le dialogue direct avec les opérateurs économiques, y compris les micro-entreprises.

M. Schönbaum a précisé que l'étude sur le Règlement relatif au Contrôle des Pêches servirait à analyser les coûts liés aux nouvelles dispositions. Selon la DG MARE, la numérisation devrait permettre de réduire les coûts. L'autre étude porterait sur les coûts auxquels les opérateurs sont confrontés dans leurs activités quotidiennes, en cartographiant la source des coûts, y compris les sources législatives. Pour les tests de réalité, les participants seront identifiés avec l'aide des consultants externes et des Conseils Consultatifs.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a demandé plus d'informations sur le processus qui a conduit à l'identification du Règlement relatif au Contrôle des Pêches. Mme Vulperhorst a rappelé que le règlement avait été récemment révisé et que la mise en oeuvre des nouvelles dispositions n'avait même pas commencé. Elle a souligné que les opérateurs devraient entreprendre des investissements au début, mais qu'avec le temps, les investissements augmenteraient.

Mme Vulperhorst a demandé plus d'informations sur le calendrier des évaluations. Elle a également souhaité savoir si les études prendraient en compte les avantages de la législation, notamment en vue d'améliorer la conformité, d'éviter les infractions et de garantir une égalité des conditions de concurrence dans l'UE. Elle a également posé des questions sur les prochaines étapes des exercices de simplification.

Julien Daudu (EJF) s'est à nouveau interrogé sur le lien entre les efforts de simplification et les normes élevées de l'UE en matière de durabilité. M. Daudu a rappelé que, dans le cadre du Pacte européen pour les océans, la Commission a mis l'accent sur l'importance de maintenir des normes élevées dans l'UE. Il souhaite donc savoir quels autres éléments seront pris en compte en plus de la charge administrative.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a proposé de partager une étude réalisée par son organisation.

Attila Schönbaum (DG MARE) a accueilli favorablement la soumission de tous les documents relatifs à la charge administrative. M. Schönbaum a souligné que la Commission européenne n'avait pas pour objectif d'abaisser les normes de l'UE. L'objectif est de réduire le coût de la mise en conformité, grâce à des règles plus simples, tout en atteignant les mêmes objectifs. Concernant l'identification du Règlement relatif au Contrôle des pêches comme source pertinente d'exigences, il a expliqué que les exigences étaient sans cesse critiquées et qu'elles plaçaient des obligations directes sur les opérateurs. La DG MARE a souhaité connaître les coûts et les avantages de la récente révision.



Vanya Vulperhorst (Oceana) a demandé quel était le calendrier des études sur le Règlement relatif au contrôle des pêches.

Attila Schönbaum (DG MARE) a répondu que le point de départ de l'étude serait l'adoption de la révision en décembre 2023. L'étude analysera les coûts de la période de transition et les coûts attribués aux règles une fois qu'elles seront pleinement mises en œuvre.

- **Voie à suivre**

Le Secrétaire Général a rappelé que le thème de la simplification serait l'une des priorités du programme de travail de la prochaine année opérationnelle. Le Secrétariat distribuera un questionnaire aux Groupes de Travail pour engager les travaux.

### Réunions

- **Mise à jour sur la planification des réunions des 4 & 5 février 2026 à Ostende et de l'événement du 10e anniversaire (10 juin 2026) à Bruxelles par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général**

Le Secrétaire Général a rappelé que, pour les réunions des 4 et 5 février 2026, VVV a mis à disposition ses installations à Ostende. L'objectif sera d'organiser une visite, dans la matinée du premier jour, à la criée locale. Il pourrait aussi potentiellement y avoir des visites d'une installation de transformation à une plateforme d'aquaculture pour les crevettes. Un dîner de mise en réseau est également envisagé à Deschildere Streekproducten.

Le Secrétaire Général a indiqué qu'un accord avait été conclu entre les Secrétariats du MAC et du CCA pour l'organisation de l'événement conjoint du 10e anniversaire le 10 juin 2026 à Bruxelles, au Palais des Académies. Selon le programme préliminaire, un discours d'ouverture sera prononcé sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et les initiatives de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, et des allocutions seront prononcées par le Commissaire européen pour la pêche et les océans et par le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement de Chypre. En outre, une première table ronde sera consacrée à l'évolution et aux réalisations des deux Conseils Consultatifs, avec la participation des anciens Présidents, d'un représentant de la DG MARE et d'un représentant des États membres, et une seconde table ronde sera consacrée à l'avenir de la production aquacole de l'UE et du marché de l'UE, avec la participation d'un membre de la Commission PECH, d'un représentant de la DG MARE, d'un expert du marché et d'un expert de l'aquaculture.

- **Échange de points de vue**

La Présidente a salué les évolutions, en particulier de la possibilité de visiter les installations locales, comme le propose VVV.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a demandé des informations sur la durée de l'événement du 10e anniversaire.



Le Secrétaire Général a répondu qu'il était prévu d'organiser la soirée dans l'après-midi. Pour faciliter la participation des membres des deux Conseils Consultatifs, le CCA tiendra des réunions de ses Groupes de Travail les jours précédents, tandis que le MAC tiendra des réunions les jours suivants.

Thibault Pivetta (EMPA) a salué l'organisation conjointe de l'événement anniversaire par le MAC et le CCA. M. Pivetta a demandé plus d'informations sur les prochaines étapes et les calendriers, y compris pour l'identification des orateurs concernés.

Le Secrétaire Général a répondu que, pour faciliter l'organisation de l'événement, la mise en œuvre était effectuée directement par les Secrétariats des deux Conseils Consultatifs. Néanmoins, si le Comité Exécutif le juge pertinent, un comité d'organisation pourrait être mis en place pour l'assister.

Thibault Pivetta (EMPA) s'est dit convaincu que la coordination entre les deux Secrétariats serait suffisante. M. Pivetta s'est dit disponible pour partager des suggestions d'intervenants.

### Questions diverses

- **Demande de réunion de la Mission de l'Equateur auprès de l'Union européenne**

Le Secrétaire Général a indiqué qu'il avait reçu la veille un message électronique de la Mission de l'Equateur auprès de l'Union européenne exprimant l'intérêt de l'Ambassadeur Xavier Aliaga, Chef de Mission, pour la tenue d'une réunion afin d'échanger des informations sur la pêche durable, les politiques de pêche actuelles de l'UE, et le « carton jaune » émis par l'UE. Il s'est déclaré disponible pour y assister mais a encouragé les membres à partager leurs points de vue sur la pertinence d'accepter l'invitation et sur les messages potentiels à transmettre.

Guus Pastoor (AIPCE) a répondu que l'approche appropriée serait d'accepter l'invitation. M. Pastoor a affirmé que les autorités équatoriennes étaient conscientes des mesures nécessaires pour répondre au « carton jaune », et qu'il n'y avait donc pas de message spécifique à transmettre. Après la réunion, le MAC pourrait discuter des actions potentielles.



## Résumé des points d'action

- Groupes de Travail :
  - Projet de lettre sur l'état d'avancement de l'étiquetage et de l'information aux consommateurs concernant les imitations végétales de produits de la pêche et de l'aquaculture à examiner par procédure écrite.
- Compétitivité du marché de l'UE des produits de la pêche et de l'aquaculture :
  - Questionnaire sur la simplification à distribuer aux Groupes de Travail, afin d'initier la préparation d'avis sur le sujet.
- Questions diverses :
  - Le Secrétaire Général acceptera l'invitation à une réunion avec le chef de la Mission de l'Equateur auprès de l'Union européenne.



## Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alen Lovrinov	Producer Organisation Omega 3	Observateur
Alessandro Manghisi	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Observateur
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Observateur
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation	Observateur
Attila Schönbaum	European Commission	Expert
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Camille Maisonneuve	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Claudio Pedroni	Associazione Piscicoltori Italiani (API)	Observateur
Daniel Voces	Europêche	Membre
Dominic Rihan	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Fabian Schäfer	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Observateur
Fabijan-Hrvatin Peronja	OP Friska Riba	Observateur
Felicidad Fernández	ANFACO-CECOPECA	Membre
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Grace Howe	The Nature Conservancy	Observateur
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Janne Posti	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Joanna Żurawska-Łagoda	Poland	Observateur
Joaquin Garrido	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Observateur
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Jules Danto	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Julian Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Justyna Radzewicz	Poland	Observateur
Laure Guillevic	WWF	Membre
Linda Zanki Duvnjak	OP Friska Riba	Observateur
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Rafael Piñero	EuroCommerce	Membre
Thibault Pivetta	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Présidente

